

Orléans, le vendredi 5 octobre 2018

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Vaste opération de contrôles coordonnés sur l'A10 contre la concurrence déloyale dans le transport routier de marchandises**

**L'opération d'envergure menée par les services régionaux de contrôle traduit la mobilisation constante des services de l'État engagés dans la lutte contre la concurrence déloyale dans le transport routier et la prévention de la sécurité routière.**

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire a participé lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018, à une importante opération de contrôles coordonnés menée conjointement avec la DREAL Nouvelle Aquitaine et la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) Ile-de-France. Ce contrôle, programmé, en lien, avec la sous-direction des transports routiers du ministère des transports, s'est déroulé sur 10 sites sur les autoroutes A10 et A63, sur une distance de 800 kms, entre les péages de Saint-Arnoult (78) et Biriadou (64), du sud de Paris à la frontière avec l'Espagne.

En Centre-Val de Loire 15 agents en charge du contrôle des transports terrestres de la DREAL, 2 agents de l'Unité de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) et une trentaine de gendarmes ont été mobilisés sur cette opération aux 4 péages de Monnaie et de Sorigny (37), aux entrées et sorties de TOURS, dans les 2 sens de circulation. 111 véhicules ont été contrôlés dont 62 véhicules poids lourds et 49 véhicules utilitaires légers, 40 infractions ont été relevées dont :

- 4 fraudes de manipulation du tachygraphe,
- 1 fraude de neutralisation du système antipollution « adblue »,
- 2 infractions aux temps de conduite du conducteur,
- 13 infractions au droit du travail : infraction aux règles du détachement de salarié et 12 infractions pour travail dissimulé,
- 1 infraction pour du repos hebdomadaire du conducteur pris en cabine,
- 17 surcharges.

Toutes ces infractions ont donné lieu au paiement immédiat de 17 000 euros de consignation pour les entreprises verbalisées et non établies en France.

### CONTACTS PRESSE

Renée CULLERIER / DREAL Centre – Val de Loire / Colette THEAS-DUHAMEL/Préfecture  
Tél. : 02.36.17.41.27

Tél. :02.38.81.40.35